

Nous vous souhaitons un...



*Joyeux
Noël*



Ville de Leers



2 ■ Sommaire

4-5 ► RETOUR EN IMAGES

6 à 9 ► JEUNESSE

École municipale de musique :
même confiné, je joue avec mon prof!
Résultats du concours « Devoir de mémoire »
Inscriptions scolaires 2021-2022
Le Conseil Municipal des Jeunes prépare l'avenir
Bonne ambiance aux accueils de loisirs d'automne
Le portail *Famille* fait peau neuve

10 -11 ► PETITE ENFANCE

Tout savoir sur le métier d'assistante maternelle

12-13 ► DOSSIER

La zone bleue bientôt de retour



Le centre-ville à nouveau concerné par le stationnement à durée limitée dès le 1^{er} février.

14-15 ► VIE ÉCONOMIQUE

H2C l'expert de vos petits travaux
La sophrologie d'Ophélie
Soutenons nos commerces de proximité

16-17 ► ACTION SOCIALE

Véronique Legrand, directrice de la résidence
Les quatre vents a pris sa retraite... bien méritée
Le CCAS renforce sa politique *Senior*
Le CCAS continue de s'adapter pour maintenir ses actions

18-19 ► CADRE DE VIE

Nouvelle distribution de composteurs
L'Espace Info Énergie vous conseille...
Point Travaux
Enquête *Leers durable* : donnez-nous votre avis

20-21 ► AGENDA

22 ► TRIBUNES POLITIQUES

23 ► ÉTAT CIVIL ET INFOS PRATIQUES

DE
Vous À
Nous

Donnez-nous votre avis

La municipalité souhaite renforcer sa dynamique participative par différentes actions qui seront menées pendant le mandat. Parmi celles-ci, « De Vous à Nous » qui deviendra dans le Leers Infos un rendez-vous régulier avec les habitants.

La question du Leers Infos n°62 était :

Quel nom souhaiteriez-vous donner à l'espace qui englobe le parking mais aussi la gare de bus et l'aire de jeux du Cœur de Ville ?

Résultats : 258 votants

87 pour l'esplanade *Jules Deprat* (33,72 %)
85 pour l'esplanade *Les vergers de la cense* (32,95 %)
3 pour l'esplanade *Eugène Dodeigne* (1,16 %)
45 pour l'esplanade *Le nouveau Leers* (17,44 %)
38 pour l'esplanade *Gisèle Halimi* (14,73 %)
Cet espace sera donc dénommé « Esplanade *Jules Deprat* ».

Pour le sondage suivant, nous souhaitons avoir votre avis sur le cadre de vie leersois. Retrouvez le formulaire à la page 19. Donnez votre avis sur contact@ville-leers.fr, la page Facebook de la Ville ou à l'accueil de la mairie via une urne dédiée. Nous vous présenterons les résultats dans la prochaine édition.

Une crise qui perdure

Marquée par la crise de la Covid-19 qui a entraîné de profonds bouleversements dans notre vie quotidienne, notamment lors des confinements, l'année 2020 s'achève. J'ai envie de dire « enfin ! » car elle aura été une année difficile, et pour certains même très douloureuse. Deuil, maladie, solitude, perte d'emploi... mes pensées se tournent vers tous ceux qui souffrent.



Jean-Philippe Andriès
Maire de Leers

Même si nous avons l'espoir de voir à nouveau les mesures de restriction s'assouplir pour la fin de l'année, la crise sanitaire n'est pas terminée. Pour les fêtes, nous pourrions certainement retrouver nos familles et fêter Noël ensemble. Je m'en réjouis pour chacun d'entre nous mais il n'en demeure pas moins que nous devons rester très prudents et éviter les rassemblements trop nombreux. En privé aussi, n'oublions pas de respecter les gestes barrières ! Il n'y a que par une prise de conscience collective que nous arriverons à lutter contre ce virus.

Vous le savez, les commerces locaux ont été durement touchés. Certains ont dû adapter leur activité, d'autres ont été frappés par les fermetures administratives et les cafés-restaurants resteront d'ailleurs fermés jusqu'en janvier... En s'associant à l'Union Commerciale et Artisanale de Leers, la Ville a mis en œuvre un certain nombre de mesures pour accompagner le commerce local.

Et en cette période de fête qui correspond à une activité commerciale intense, j'appelle la population à penser à eux. Ensemble soutenons nos commerçants, artisans et producteurs de proximité pour les aider à surmonter cette crise.

Les services municipaux, et le CCAS en première ligne, sont mobilisés depuis le début de cette pandémie pour assurer la continuité de nos missions, qu'elles aient pour objet de lutter contre l'isolement de nos seniors confinés, de soutenir les familles les plus fragiles, de poursuivre les missions périscolaires ou l'accueil des tout-petits, la sécurité, l'entretien de nos équipements et des espaces verts...

Trop risqué sur le plan sanitaire, et en conformité avec les directives gouvernementales, nous avons décidé d'annuler les festivités de fin d'année ainsi que la traditionnelle cérémonie des vœux. Ne pas vous faire profiter de ces moments très forts de partage et d'amitié, est une décision difficile à prendre mais celle-ci est dictée par la volonté de ne pas mettre en danger qui que ce soit. Nous réfléchissons à un autre format de présentation des vœux pour marquer la nouvelle année.

Je vous souhaite de chaleureux moments, avec prudence, en famille.

Directeur de la publication : Jean-Philippe Andriès

Rédaction : Martine Marmus - Anthony Reynaert

Mise en page : Frédéric Fouriaud

Photos : Service Communication

Édition : Mairie de Leers

Impression : Imprimerie Monsoise (Mons-en-Barœul)

Dépôt légal : Décembre 2020

Tirage : 5000 exemplaires

Mairie de Leers

25, rue de Lys - BP 11 59115 Leers

Tél. : 03 20 200 600 - contact@ville-leers.fr

Ouverture

Du mardi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 15 et

de 13 h 30 à 17 h 30. Samedi de 8 h à 12 h

Permanence du maire

le mercredi de 14 h 30 à 17 h 30 et sur rendez-vous

Retrouvez-nous sur : www.ville-leers.fr ■ [Ville de Leers](https://www.facebook.com/villeleers) ■ www.passculture.net



4 Retour en images



◀ Retour des cendres du soldat inconnu

Samedi 17 octobre, la Ville a célébré, en petit comité au cimetière *La Croix des Bergers*, le 43^e anniversaire du retour des cendres du soldat inconnu de la guerre d'Algérie dans la nécropole de Notre-Dame-de-Lorette. C'est le 16 octobre 1977 que celui-ci y fut inhumé, aux côtés des soldats inconnus de la Grande Guerre et de la seconde guerre mondiale. Un vibrant symbole de la mémoire des combattants d'Algérie qui rejoignait fièrement celle de leurs frères d'armes des conflits précédents.

▼ Un échelon *Grand Or* pour M. Horent



À 93 ans, Monsieur Horent est le dernier porte-drapeau du 33^e Régiment d'Infanterie, avec lequel il a combattu durant le siège de Dunkerque en 1945, une bataille marquante de notre région qui a fait de nombreuses victimes. Toufflerois, c'est à sa retraite qu'il a rejoint la section des anciens combattants de Leers, l'UNC-AFN, devenant porte-drapeau jusqu'en 2019. À l'issue de la cérémonie du 17 octobre, Monsieur le Maire et Yves Martin, président de l'association leersoise, lui ont remis la médaille du Mérite de l'Union Nationale des Combattants, échelon *Grand Or*. Toutes nos félicitations !

▼ Un 11 Novembre en demi-teinte



Dans les circonstances particulières liées à la crise sanitaire et dans le respect des directives gouvernementales, Leers a commémoré les 102 ans de l'Armistice du 11 Novembre 1918. Jean-Philippe Andriès, maire, et Yves Martin, président de l'UNC de Leers, accompagnés de trois élus, se sont rendus au cimetière. Sans défilé, ni musique, ils ont déposé des gerbes au pied du monument aux morts. Les tombes des soldats tombés au combat avaient été fleuries avant la cérémonie par des agents municipaux.

▼ Merci à Auchan Leers



Depuis le début du premier confinement, notre hypermarché a fait plusieurs fois des dons à la Ville. Viennoiseries, pains, fruits, chocolats... et autres douceurs ont été distribués dans les différents services municipaux, au CCAS, au Centre Petite Enfance Jean-Claude Van Belle, dans les résidences pour personnes âgées... Sur la photo, un don de compositions florales aux résidents et personnel de la résidence autonomie *Les quatre vents*. À l'heure où le moral des Français est rudement éprouvé, c'est un bel exemple de solidarité mais aussi un beau geste anti-gaspillage.

▼ Une bonne mobilisation des Leersois



Avec 89 dons en novembre, la mobilisation des Leersois pour donner leur sang se confirme. Promues chaque année par le Don de sang bénévole de Leers et organisées par l'Établissement Français du Sang (EFS), les collectes bimestrielles tournent autour des 90 dons.

Plus nécessaire encore en cette période, l'association leersoise souhaite que ce geste s'inscrive dans la durée et continue à se développer. Retrouvez le calendrier des prochains rendez-vous page 23.

Un conseiller municipal leersois acteur dans une série TV ▼

Vous l'avez peut-être reconnu. André Nowak, conseiller municipal et président de l'association *La Pirouette Théâtre* a joué dans la série TV « De Gaulle, l'éclat et le secret » diffusée sur France 2 cet automne. Dans le rôle de Maurice Thorez, le Leersois a donné la réplique à Francis Huster et Samuel Labarthe. Une belle expérience!





École Municipale de Musique

Même confiné, je joue avec mon prof !

Afin de rester en contact avec ses élèves, l'École municipale de musique de Leers a

rejoint Facebook en novembre 2020.

N'hésitez pas à vous abonner à la page pour connaître les dernières actualités de la structure :

<https://www.facebook.com/EMMLEERS>

Cette création s'est accompagnée de la mise en ligne d'une série de vidéos sur la page YouTube de la Ville. Intitulée « Je joue avec mon prof! »,

elle permet aux élèves de jouer avec leur professeur depuis chez eux. Une vidéo est prévue pour chaque classe avec des musiques de Noël différentes. L'élève voit son professeur jouer ainsi qu'une partition qui défile en bas de l'écran. Les professeurs font l'accompagnement et l'élève joue le thème.

Cette belle initiative des enseignants permet de maintenir le lien avec des élèves ne pouvant être présents physiquement. Les enregistrements réalisés par petits groupes sont une alternative à la traditionnelle audition de Noël.



Résultats du concours de « Devoir de mémoire »

Il est essentiel de se souvenir des moments douloureux de la guerre pour faire en sorte que de tels événements ne se reproduisent pas. C'est dans cette idée que les classes de CM2 des écoles Blin-Péri et Jeanne d'Arc ont participé au concours de « Devoir de mémoire » 2020.

Les lauréats sont :

- Vadim Bécaud et Astrid Decokman-Denoulet dans la classe de M^{me} Leroy ;
- Emma Février et Élina Bouslah dans la classe de M^{me} Avril ;
- Romane David et Emma Herminet dans la classe de M^{me} Carpentier ;
- Jeanne Lemée et Agathe Chantry dans la classe de M^{me} Chantry.



Cette année, en raison de la crise sanitaire, la sortie pédagogique à Notre-Dame-de-Lorette qui concerne les élèves de CM2 n'a pu avoir lieu.

Inscriptions scolaires 2021-2022

Les inscriptions dans les écoles publiques de la commune (écoles maternelles et élémentaires) sont prises au service des Écoles, à partir du 5 janvier pour la prochaine rentrée de septembre et toute l'année en cas de changement d'école.

Les parents concernés doivent se présenter munis du livret de famille, d'un justificatif de domicile récent de moins de trois mois, du carnet de santé de l'enfant, de la feuille d'impôts 2020 sur les revenus 2019 pour la cantine et la garderie et du numéro d'allocataire CAF.

Vous pouvez aussi pré-inscrire les moins de 3 ans au service des Écoles. Une commission se réunira en fonction du nombre de places pour étudier les dossiers.

Pour les enfants non domiciliés à Leers

L'inscription se fait sous conditions. Une demande de dérogation motivée doit être adressée au maire. Elle sera étudiée en commission en mai. À l'issue de celle-ci, un formulaire d'intercommunalité, avec justificatifs pour motiver la demande, devra être rempli.

Pour plus de renseignements, contactez le service au 03 20 200 837.

Une fiche d'inscription scolaire sera délivrée et devra être déposée dans les 15 jours qui suivent au chef d'établissement au vu de l'inscription définitive.

Lieu d'accueil enfants-parents

Notez-le

Il ouvrira ses portes à partir du mercredi 6 janvier au Centre Petite Enfance. Les enfants de moins de 6 ans auront le plaisir de jouer et partager, les adultes qui les accompagnent les verront évoluer dans ce nouvel espace et pourront échanger entre eux. Rendez-vous tous les mercredis de 9 h à 12 h.



Le Conseil Municipal des Jeunes prépare l'avenir



Le Conseil Municipal des Jeunes, encadré d'élus et d'agents municipaux, s'est partagé en quatre groupes de réflexion.

Malgré une année 2020 chahutée par la crise sanitaire, le Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) poursuit son travail. Depuis la rentrée de septembre, les enfants se sont réunis à deux reprises pour développer leurs projets. Divisés en quatre groupes, ils ont réfléchi sur les thèmes suivants : les gestes barrières, l'écocitoyenneté, les repas scolaires et le skate-park.

Les gestes barrières

Ce groupe a choisi de traiter un sujet ô combien d'actualité. Parti du constat qu'il y a un relâchement mais aussi parfois une méconnaissance des bons gestes et bonnes pratiques pour contrer la COVID-19, les jeunes édiles ont réalisé un flyer didactique sur le sujet avec l'aide du service Communication de la Ville, que vous retrouverez à l'intérieur du magazine.



L'écocitoyenneté et l'écologie

Sensible au fait de devoir protéger notre belle planète, les jeunes ne manquent pas d'idées sur la question. Avec l'aide de l'adjoint à l'Écocitoyenneté, ils ont déjà réfléchi à ce qu'ils pourraient faire localement pour améliorer l'avenir : mettre davantage de bancs dans les espaces verts et de poubelles de tri aux abords des arrêts de bus et des écoles, organiser une journée « Nettoyage de la Ville », sensibiliser au tri et à l'écologie dans les écoles.

Les repas scolaires

Ce thème qui touche directement les élèves a suscité un débat très engagé entre les jeunes élus qui ont répertorié toutes les remarques des camarades d'école. Ils ont fait part de leurs questions et suggestions au responsable de la restauration de la cuisine centrale qui leur a répondu et a proposé de travailler sur un menu spécifique dans l'optique de l'intégrer à ceux proposés au cours de l'année.

Le skate-park

Comme à Wattlelos ou dans d'autres villes des environs, les jeunes Leersois aimeraient pouvoir disposer d'un skate-park à Leers pour s'amuser avec leurs vélos, trottinettes, skateboards et rollers. Plusieurs jeunes conseillers ont ainsi étudié le projet : trouver l'emplacement idéal, définir un règlement, effectuer des recherches pour définir un schéma précis du projet et évaluer le coût d'achat d'un tel équipement. Un dossier long à mettre en place mais qu'ils préparent avec passion et jusque dans les moindres détails.

Bonne ambiance aux accueils de loisirs d'automne

En octobre, les accueils de loisirs ont été organisés dans un contexte très particulier avec un protocole strict mais cependant moins contraignant que pendant l'été. Rappelons que le nouveau confinement est intervenu le dernier jour du centre. À notre connaissance, aucun enfant n'a contracté le virus; seuls un animateur et un enfant ont été mis à l'isolement, étant cas contacts.

Malgré cette situation, les animations proposées ont réjoui les enfants. Une enquête de satisfaction a été proposée aux familles jusqu'au 28 novembre sur le site de la Ville, retrouvez les résultats ci-contre.

Le service a été très souple et réactif pour que tous les enfants soient accueillis, la situation restant compliquée pour de nombreuses familles.

La Maison des Jeunes a, quant à elle, affiché complet avec 24 jeunes par jour et des animations comme la création d'at-trape-rêves, la réalisation d'une nouvelle fresque, une initiation à la pêche et une rencontre de tennis de table face aux adolescents de la Maison des Jeunes de Leers-Nord (B).

Les enfants en situation de handicap

Cette année, la Ville de Leers a poursuivi son objectif d'accueillir des enfants en situation de handicap avec un animateur dédié pour chacun d'entre eux.

Notre objectif est de leur permettre de vivre une expérience d'animation avec d'autres enfants tout en changeant le regard de ceux-ci. Cinq enfants ont été accueillis en automne dans de bonnes conditions (2 en maternelle et 3 en primaire).



Halloween s'est invité chez les Schtroumpfs au centre des Albatros...



Atelier découverte de la pêche encadré par des professionnels de la Maison de l'eau, de la pêche et de la nature. Toutes les prises ont été remises à l'eau!



...et au centre des Kiwis chez les Minions.







Après la fresque du Buisson, le graffeur Damien Mazingue et des jeunes de la MDJ ont mis en valeur deux pans de murs du Centre Technique Municipal. L'artiste a encadré et guidé les ados dans l'exécution du projet.

Les résultats du Questionnaire de satisfaction des accueils de loisirs

Le service Jeunesse remercie les 119 familles qui ont participé à cette enquête et partagent les priorités éducatives de la Ville. Les réponses concernent 168 enfants.



Les accueils de loisirs sont pour vous :

- un mode de garde		87 %
- un loisir pour les enfants		54 %
- une occasion de retrouver des copains et copines		46 %
- une demande des enfants		29 %

97 % soulignent que les accueils apportent aux enfants des activités différentes de la maison, 60 % des amis, 50 % des sorties et 24 % des valeurs éducatives.

Les inscriptions


Vous êtes satisfaits voire très satisfaits :

- de l'information sur les dates d'inscription (obtenue majoritairement par les flyers)		72 %
- des modalités d'inscription (réalisées pour 80 % d'entre vous par le portail famille)		77 %

Un **nouveau portail famille** et une page Facebook du service Jeunesse et Sport vont prochainement apporter une **amélioration de ces points**.

Les horaires des accueils

Vous appréciez les horaires :

- des accueils de loisirs		87 %
- des garderies		92 %

La communication




Vous appréciez la communication :

- avec les équipes d'encadrement		87 %
- avec le service Jeunesse et Sport		95 %

Quelques-uns suggèrent une **meilleure communication des activités**, la page Facebook y contribuera.

La sécurité

En cette période difficile de crise sanitaire, vous nous faites confiance. Vous jugez satisfaisante ou très satisfaisante :






- la sécurité dans les centres		96 %
- notre adaptation à la crise sanitaire		97 %
- le respect des règles sanitaire		94 %

La restauration

Vous êtes 77 % à **apprécier les repas servis** et vous proposez quelques pistes pour encore mieux répondre aux goûts des enfants. Le Conseil Municipal des Jeunes travaille également sur le sujet avec le service restauration.

Les valeurs éducatives dans les accueils de loisirs

Vous aimez :

- la variété de la découverte de pratiques sportives ou culturelles *		91 %
- l'implication proposée aux parents *		94 %
- la transmission des valeurs de citoyenneté		91 %
- la socialisation respectueuse du rythme et du besoin de chaque enfant		94 %
- l'intégration des enfants en situation de handicap		96 %

* nous avons malheureusement été plus limités sur ces points en cette période contrainte.



Le portail Famille fait peau neuve !

Une nouvelle version du portail famille développée avec notre prestataire Agora sera disponible à la fin de l'année. L'interface, fiabilisée, sera plus conviviale et intuitive.

Elle permettra les mêmes fonctionnalités comme le paiement en ligne ou les réservations des accueils de loisirs. En outre, de nouveaux services seront proposés afin de faciliter la gestion du dossier familial comme les ajouts des vaccinations, des personnes contacts, le dépôt des pièces justificatives...

Enfin, afin de répondre à l'évolution des usagers, le nouveau portail Famille sera également adapté à la consultation sur une tablette ou un téléphone portable.

Nous reviendrons vers vous prochainement pour vous fournir de plus amples informations propres à chacun des services Jeunesse et Écoles.

Attention pour la première inscription scolaire de votre enfant, celle-ci se fait toujours en mairie, dès le mois de janvier.

Tout savoir sur le métier d'assistant(e) maternel(le)

Être assistante maternelle, c'est accueillir chez soi occasionnellement ou régulièrement, des enfants de plus de 3 mois jusqu'à 6 ans. Même si travailler à domicile présente plus de facilités pour gérer sa vie de famille, c'est surtout un véritable attrait pour s'occuper de jeunes enfants qui motive cette carrière.



Des activités d'éveil pour accompagner l'enfant dans son développement.

Une assistante maternelle, professionnelle de la Petite Enfance, répond aux besoins physiques et physiologiques de l'enfant, elle veille à son bien-être, son développement et à sa sécurité, elle le voit s'épanouir chaque jour. Elle travaille en collaboration avec les parents, dans un climat de confiance et dans le respect des principes éducatifs de chacun.

Travaillant de façon autonome, l'assistante maternelle a la possibilité d'organiser son emploi du temps et ses journées comme elle le souhaite, dans le respect des besoins des enfants. D'un point de vue financier, elle bénéficie d'un régime fiscal intéressant.

Pour devenir assistante maternelle agréée

Vous devez obtenir un agrément auprès des services du Département. Celui-ci est accordé pour une durée de cinq ans, renouvelable.

Après avoir contacté les services du Département, vous serez invité à une réunion d'information sur le métier d'assistante maternelle où vous sera remis le dossier de demande d'agrément. L'instruction du dossier, pilotée par des professionnels, vise à s'assurer des capacités et de la motivation des candidats, à travers

des échanges et une visite du domicile. **Dans un délai de 3 mois maximum**, vous recevrez votre agrément. Il sera validé lorsque vous aurez justifié votre présence au premier module de la formation, organisée et financée par les services départementaux.

Confier son enfant à une assistante maternelle : de nombreux avantages

Professionnelle de la petite enfance, l'assistante maternelle a suivi une formation et assure l'accueil de votre enfant dans les conditions de sécurité physique et affective nécessaires (validées par l'agrément du Département).

À la différence de la crèche, votre enfant est accueilli dans un environnement familial qui lui permet de se sentir moins perdu et plus « cocooné ». Tout en ayant des contacts avec d'autres enfants, il peut ainsi débiter sa vie en société.

Se tourner vers une assistante maternelle, c'est avoir la liberté de choisir la professionnelle avec qui l'on se sent le plus en confiance et pouvoir instaurer une relation privilégiée.

Cette dernière peut accueillir votre enfant en horaires atypiques mais également sur des temps non scolaires.

La formation obligatoire d'une durée totale de 120 heures est répartie en deux sessions : 80 heures de formation avant de pouvoir accueillir les enfants, suivies d'une évaluation ; puis un second module de 40 heures dans les trois ans à compter de l'accueil du premier enfant. À l'issue de ces 120 heures de formation (pendant lesquelles seront abordés les besoins fondamentaux de l'enfant, la spécificité du métier d'assistante maternelle, son rôle et son positionnement), vous passerez les épreuves EP1 et EP3 du CAP Accompagnement Éducatif Petite Enfance pour valider totalement votre agrément d'assistante maternelle.

Être assistante maternelle à Leers

Vous pouvez exercer votre métier :

- En intégrant la Crèche Familiale, employée et rémunérée par la Ville de Leers.
- En tant qu'assistante maternelle indépendante, rémunérée par des parents employeurs avec qui vous avez signé un contrat.

Quel que soit votre choix, des professionnels de la Petite Enfance pourront vous apporter un soutien pédagogique, vous proposer des temps de formation et de professionnalisation. En participant aux temps d'accueil proposés avec les enfants que vous accueillez, vous pourrez bénéficier des locaux réservés aux assistantes maternelles au sein du Centre Petite Enfance (salle d'activité, salle de jeux calme, salle de motricité, salle d'eau) et de diverses prestations d'intervenants extérieurs (musique, expression corporelle...). Ces rendez-vous vous permettront de rencontrer d'autres assistantes maternelles et de rompre l'isolement qui peut être ressenti dans ce métier.

Pour les assistantes maternelles de la Crèche Familiale, leur unique employeur est la Ville de Leers. La relation parents/assistantes maternelles est ainsi uniquement centrée sur le bien-être de l'enfant. Les démarches administratives sont gérées par la responsable de la Crèche Familiale. La structure propose également aux assistantes maternelles un prêt de matériel de puériculture et de jouets.

Une régularité salariale est également mise en place (indemnité d'attente entre deux contrats). Enfin, un travail régulier en équipe et un accompagnement hiérarchique, sanitaire et éducatif permettent aux assistantes maternelles de ne pas se retrouver seules face à une difficulté ou un questionnement.



Petits jeux en extérieur.

Pour les assistantes maternelles indépendantes, l'équipe du Relais d'Assistants Maternelles (RAM), composée d'une éducatrice de jeunes enfants et d'une animatrice, accueille les assistantes maternelles avec les enfants pour des temps collectifs pendant lesquels sont proposées des activités d'éveil pour accompagner l'enfant dans son développement. Le RAM leur apporte par ailleurs une écoute et un soutien ainsi que des temps de partage et de formation, afin de contribuer à la professionnalisation du métier (et aussi l'accompagnement dans la démarche de formation professionnelle).

Lieu d'information, le RAM soutient les assistantes maternelles et parents employeurs dans l'élaboration des contrats et les diverses démarches administratives.



Temps d'accueil collectif.

Ce qu'elles en pensent...

Pourquoi avoir choisi ce métier ?

J'ai choisi ce métier pour concilier mes vies professionnelle et personnelle, pouvoir travailler en autonomie tout en ayant des responsabilités. J'aide les enfants à grandir, à évoluer, je participe à leur éducation, leur épanouissement et leur socialisation en vue de l'entrée en maternelle. Je crée un lien particulier avec les enfants et leurs parents. Je peux proposer à l'enfant un accompagnement individualisé, parfaitement adapté à ses besoins, et je le valorise au regard du parent. J'ai un rôle d'écoute et de conseil auprès du parent.

Que vous apporte la crèche familiale ?

Nos questions ne restent pas sans réponses, nous n'avons pas l'impression d'être seules. Le travail en équipe est enrichissant et permet d'apprendre, d'évoluer constamment et de rompre l'isolement. Les différents projets mis en place permettent de donner des idées, de s'exprimer et donnent une dynamique tout au long de l'année. Les temps d'accueil au CPE permettent de rythmer nos semaines et de pouvoir partager avec nos collègues. La hiérarchie nous permet de trouver un soutien en cas de problème quelconque, c'est rassurant. Il n'y a pas de relation d'argent avec les parents.

Les assistantes maternelles municipales

« Assistante maternelle est une profession qui a beaucoup d'atouts. C'est un métier à responsabilité avec des relations humaines, qui demande de l'observation, de la recherche, de la patience. Aucune journée ne se ressemble. Je peux prendre mon temps avec chaque enfant pour répondre au mieux à ses besoins ».

« Être assistante maternelle, ce n'est pas forcément être isolée. Le RAM nous apporte beaucoup : la socialisation pour les enfants, des activités que nous ne pourrions pas faire à la maison, des temps d'éveil avec des intervenants extérieurs (musique, motricité, bébé signe...) ».

« Nous sommes aussi accompagnées dans la partie administrative du métier, et dans le départ en formation professionnelle ».

« Les moments au RAM sont précieux pour créer du lien avec d'autres assistantes maternelles, pour échanger sur nos pratiques et nous appuyer sur les expériences des autres ».

« Nouvellement agréée, je me suis tout de suite sentie à l'aise au RAM, intégrée au groupe. À mon tour, j'ai hâte de rencontrer et d'accueillir de nouvelles assistantes maternelles ! »

Les assistantes maternelles indépendantes

Si le métier d'assistante maternelle vous intéresse, contactez Nathalie Caplier, responsable du RAM, au 03 20 20 08 38

La zone bleue bientôt de retour en centre-ville

Instaurée en 2005 dans le centre de Leers, la zone bleue, suspendue durant le chantier de ville, sera remise en service dès le 1^{er} février prochain.

Avec la construction d'un parking pay-sager, la création d'une gare de bus, le réaménagement de la rue Salengro et du carrefour avec la rue des Patriotes... ces travaux ont apporté au centre-ville de notre commune un aspect plus accueillant. Mais force est de constater qu'un certain nombre de voitures « ventouses » continuent d'encombrer l'espace qui devrait pourtant être réservé à la clientèle de nos commerces.

L'Union Commerciale et Artisanale de Leers et un certain nombre de commerçants apportent leur soutien actif à la

restauration de la zone bleue qui doit faciliter le stationnement et favoriser les achats locaux. Tous ces partenaires seront heureux de vous remettre un disque de stationnement lors de votre prochaine visite.



Nouveau marquage rue du G^{ral} de Gaulle.

Pourquoi une zone bleue ?

Celle-ci permet de désengorger le centre-ville tout en facilitant l'accès aux commerces de proximité grâce à une rotation des véhicules. Elle vise à remédier aux stationnements de longue durée des voitures, évite les encombrements quasi quotidiens et rend ainsi le Cœur de Ville plus attractif.

L'instauration d'une zone bleue permet de maintenir la gratuité du stationnement

LES ESPACES CONCERNÉS

Seul le parking de proximité de 22 places du Cœur de Ville et les rues indiquées en bleu sur le plan (ci-contre) sont concernés :

- La rue des Patriotes (côté pair et impair)
- Le début de la rue Gambetta (côté pair)
- La place Lucien Demonchaux
- La rue du Général de Gaulle (depuis la place Lucien Demonchaux jusqu'à la Poste)
- La rue Joseph Leroy (depuis le carrefour avec les rues de Lys, du Maréchal Leclerc, Victor Hugo jusqu'à l'intersection avec la rue Pasteur - côtés pair et impair)

Quand utiliser son disque ?

Le disque est obligatoire pour tout automobiliste qui stationne en zone bleue, **tous les jours de la semaine sauf les dimanches et jours fériés, de 9h à 12h et de 14h à 18h**. En dehors de ces créneaux, les places de stationnement sont libres d'occupation.

Pour être en règle en zone bleue

Vous devez placer en évidence votre disque de stationnement (sur lequel vous aurez préalablement indiqué votre heure d'arrivée). Tous les véhicules sont concernés par la zone bleue, exceptés les deux-roues et les voitures des personnes à mobilité réduite.

Depuis le 1^{er} janvier 2012, le disque de stationnement, en France comme dans la plupart des autres pays européens, comporte une seule fenêtre indiquant l'heure d'arrivée et plus l'heure de départ, comme c'était le cas avant.



Où se procurer un disque ?

Vous pourrez trouver le nouveau disque de stationnement édité par la Ville chez tous vos commerçants de la zone bleue. Conforme aux caractéristiques décrites dans l'arrêté du 6 décembre 2007, le disque ne comporte qu'une seule fenêtre indiquant l'heure d'arrivée. Le temps maximal de stationnement est laissé à la libre appréciation des communes, grâce à une graduation en heures, demi-heures et en tranches horaires de 10 minutes.

À Leers, la durée de stationnement autorisée est de 1 h 30

re-ville!

antier de l'opération Cœur



La Ville a imprimé 6000 nouveaux disques de stationnement qui vous seront remis lors de votre visite chez vos commerçants habituels.

Plus de dépose-minute

Un dépose-minute est un emplacement de parking réservé uniquement pour un court arrêt et pas pour un stationnement.

Sur notre commune, un emplacement de ce type est déjà en place face aux commerces de la rue Joseph Leroy et un autre sera prochainement matérialisé face au restaurant *Le Grain d'Orge*. Pour réguler le stationnement en centre-ville, la municipalité étudie la possibilité d'en créer d'autres.

Attention! Le fait de stationner un véhicule sur un dépose-minute est une infraction au code de la route, sanctionnée par une contravention de 4^e classe.

UN CONSEIL : UTILISEZ LES PARKINGS !

Si vous devez stationner plus d'une heure et demie, pensez-y ! Vous éviterez une contravention et favoriserez l'épanouissement du commerce local.

Hormis les 22 places du parking de proximité du Cœur de ville, aucun parking n'est situé en zone bleue. Près de 500 places sont ainsi libres d'utilisation, à quelques pas du centre-ville. N'hésitez pas à les utiliser sans modération et marcher un peu.

- Cœur de ville, 128 places
- Rue Gambetta, 7 places
- Place Lucien Demonchaux, 53 places
- Cimetière *Le Village* rue Jean Jaurès, 16 places
- Ancienne mairie rue du G^{al} de Gaulle, 16 places
- Parking paysager rue Victor Hugo, 62 places
- Salle André Kerkhove, 10 places
- Rue Victor Hugo, à côté du Centre Petite Enfance, 28 places
- Complexe sportif Pasteur, 150 places

ATTENTION, ON VERBALISE !

Le stationnement à la même place est donc limité à 1 h 30 maximum. Cette durée ne doit ni être dépassée ni modifiée. Au-delà de cette limite, vous devez déplacer votre véhicule. Le non-respect de cette mesure est passible d'une amende de 35 €.

Dès le 1^{er} février, les agents de la police municipale effectueront des passages réguliers pour vérifier que vous êtes en règle. Soyez donc vigilants ! Nous comptons sur vous pour faire diminuer le recours aux mesures répressives.



Le parking de proximité de 22 places du Cœur de Ville est désormais en zone bleue.

H2C L'expert de vos petits travaux



Un dépannage urgent ? Un projet d'aménagement ? Vous recherchez un artisan de confiance à proximité de chez vous ? Hugues Caplier vous accompagne dans toutes vos réalisations.

Installé à Leers, Hugues souhaite mettre son expérience professionnelle et ses compétences au service de vos projets de travaux, d'aménagement et d'embellissement. Après une carrière consacrée à la maintenance de bâtiments scientifiques, il propose ses services aux particuliers, dans des domaines aussi variés que la plomberie, l'électricité, la peinture et le cloisonnement.

Grace à l'entreprise H2C qu'il a récemment créée, vous pourrez profiter de son savoir-faire pour des chantiers de rénovation comme pour des petits dépannages ou travaux d'aménagements. Vous

bénéficierez d'un service rapide, personnalisé et de qualité pour des projets sur mesure.

Très réactif, Hugues peut venir chez vous en urgence pour vos petits dépannages et réaliser un devis sur place. Il se déplace dans un rayon de 20 km autour de Leers. Besoin d'un conseil ou d'un devis ? Contactez vite H2C ! Hugues s'engage à vous fournir un devis gratuit en quatre jours maximum.

Hugues Caplier - H2C
Tél. : 06 67 79 94 62
h2c-contact@laposte.net

La sophrologie d'Ophélie

Sophrologue depuis 2017, Ophélie Andouche, s'est installée à Leers en mars 2020. Elle vous accueille sur rendez-vous du lundi au samedi dans son bureau, rue Pierre Catteau.



Ophélie vous reçoit dans son « havre de paix ».

« J'ai toujours baigné dans la spiritualité, depuis toute jeune » explique Ophélie « après des études supérieures dans le bien-être, je suis retournée sur les bancs de l'école pour étudier la sophrologie. Je suis également passionnée par l'aromathérapie et la lithothérapie ».

Avec sa propre vision du développement personnel, elle vous propose une sophrologie adaptée et personnalisée de 7 à 77 ans. Ophélie travaille sur le bien-être en général mais aussi sur les problèmes de confiance en soi, le stress, l'anxiété, les peurs, la douleur... Enfants adolescents, elle peut accompagner pour toutes les étapes de la vie et organise des ateliers à thèmes en petits groupes.

Allié à son magnétisme, le savoir-faire

de ses études supérieures lui permet de réaliser des modelages du dos relaxants. Ophélie est également certifiée en fleurs de Bach et formée en méditation mindfulness (pleine conscience).

Elle vous reçoit dans son « havre de paix » en toute bienveillance et simplement, pour vous aider et vous accompagner vers l'équilibre recherché (secret professionnel et non jugement garantis). « En venant me voir, on me laisse ses valises et on repart léger » insiste-t-elle. N'hésitez pas à la contacter !

La sophrologie d'Ophélie
Ophélie Andouche
Tél. : 06 45 96 71 61
La sophrologie d'Ophélie
Uniquement sur rendez-vous



Soutenons nos commerces... de proximité !

La Ville s'associe à l'Union des Commerçants et Artisans de Leers pour apporter son soutien aux commerces locaux durement touchés par la crise sanitaire et affiche une volonté de maintenir l'esprit de Noël dans les rues de la commune.

Réouverture des commerces jugés « non-essentiels »

De nombreux commerces ont pu ré-ouvrir leurs portes le 28 novembre, en veillant au respect des mesures strictes pour accueillir leurs clients.

Aujourd'hui et à l'avenir, il est plus que jamais important de les soutenir, comme les bars et restaurants, qui doivent rester fermés jusqu'au 20 janvier. Nous ne pouvons que les encourager à poursuivre leur activité de vente à emporter, livraisons...

Pour rappel, respectons les gestes barrières :

- Se laver les mains régulièrement ;
- Maintenir une distance d'au moins 1 mètre avec les autres personnes ou utiliser un masque de protection ;
- Tousser ou éternuer dans son coude ;
- Utiliser des mouchoirs à usage unique.

Recensement

Pendant la période de confinement, la Ville a mené une opération de recensement des commerces ouverts, leurs coordonnées, la possibilité de passer commande, de retirer ou d'être livré...

La liste a été diffusée par le biais de la Lettre Infos, nouvel outil de communication mis en place lors du 1^{er} confinement.

Disques de stationnement et Zone Bleue

C'était une demande des commerçants, la zone bleue sera remise en service dès le 1^{er} février 2021 (voir p. 12-13). Celle-ci doit faciliter le stationnement en centre-ville et faciliter les achats locaux. La Ville a fait imprimer 6 000 nouveaux disques de stationnement qui vous seront remis par les commerçants.

Coût : 5 000 €

Bientôt un nouveau guide pratique

En 2021, un nouveau guide pratique de la commune, avec une rubrique dédiée au commerce local, sera édité.

Du 4 au 6 janvier, une ambiance festive

Illuminations

À l'approche des fêtes, pour conserver la magie de Noël, malgré le contexte, les rues de la commune ont été illuminées comme d'habitude. Les motifs lumineux, tous en leds, ont été installés par notre prestataire extérieur. La Ville compte environ 200 points lumineux. Le nouveau parking du Cœur de Ville sera illuminé dès 2021.



Trois grands sapins ornés de guirlandes illuminent le centre-ville.

Pas de Noël sans sapin !

L'UCAL a disposé une vingtaine de sapins devant les vitrines de ses adhérents. La Ville a complété cette installation avec trois grands sapins, hauts de 6 mètres, avec guirlandes lumineuses sur le parvis de l'église, sur l'espace vert au carrefour des rues de Lys et Joseph Leroy, des rues Roger Salengro et des Patriotes. Un quatrième arbre, déjà en terre au carrefour des rues Victor Hugo-Jean Jaurès, a été illuminé.

Animation sonore

Pour insuffler l'esprit de Noël et promouvoir les opérations des commerçants en cette période de fêtes, une animation sonore avec playlist 100% Noël complète les décorations visuelles. La diffusion est prévue jusque fin d'année.

Bientôt une épicerie de vrac à Leers...

Celle-ci, tenue par trois amis, doit prochainement ouvrir dans l'ancien local de la poissonnerie, au 3 rue du Général de Gaulle.



Ensemble, soutenons nos commerçants, artisans et producteurs locaux pour les aider à surmonter cette crise inédite

Véronique Legrand, directrice de la résidence autonomie Les quatre vents, a pris sa retraite... bien méritée !

Un départ discret mais néanmoins marquant

Début octobre, Véronique Legrand a cessé d'exercer ses fonctions au sein de la résidence *Les quatre vents* afin d'ouvrir un nouveau chapitre, celui de sa retraite après 35 ans passés à Leers. La crise sanitaire n'a pas permis d'organiser un départ à la hauteur de l'engagement de Véronique auprès des résidents et de leurs proches. En toute modestie et par pudeur, Véronique souhaitait aussi partir discrètement.



L'ensemble du Conseil d'administration, M. Andriès, maire et président du CCAS, M. Deschamps, vice-président et adjoint à l'Action sociale et aux Établissements pour personnes âgées, ses collègues, tenaient néanmoins à saluer le travail accompli par Véronique et surtout son dévouement sans faille, sa gentillesse et son souhait permanent d'harmonie et de tolérance. Par ses qualités humaines et son investissement, Véronique a su faire de la résidence *Les quatre vents* un lieu chaleureux et accueillant pour les résidents et leur famille.

Souhaitons-lui une longue et belle retraite, qu'elle aspire à passer auprès des siens, qui ont dû si souvent la laisser partir pour répondre aux sonnettes... Merci Véronique et bon vent !

« C'est avec une très vive émotion et un pincement au cœur que je termine la page d'un long chapitre de ma vie dans ce bel établissement *Les quatre vents* dont j'ai été si fière d'avoir la direction. Dès le début de ma carrière, il y a 40 ans, j'ai eu l'immense privilège de pouvoir exercer le métier que j'ai toujours voulu, en dépit de tous ceux qui s'étonnaient qu'une infirmière de formation puisse s'épanouir auprès de personnes âgées dont le service devait être selon eux, certainement moins gratifiant que celui en réa ou aux soins intensifs. Je les invite à méditer sur le proverbe, d'un ethnologue malien qui dit : En Afrique, lorsqu'un vieillard meurt c'est une bibliothèque qui brûle ... Je tiens du fond du cœur à adresser aux résidents, à leurs familles, à Jean-Philippe Andriès, maire, à Guy Deschamps, adjoint à l'Action sociale et aux élus, à tous mes collègues des services municipaux, aux associations diverses et à tous les professionnels qui s'investissent pour les personnes âgées, un immense MERCI pour ces 35 années de collaboration. »

Véronique Legrand

Le recrutement d'un nouveau directeur ou d'une nouvelle directrice est en cours. Le CCAS espère l'accueillir au cours du premier trimestre 2021.

Le CCAS va renforcer sa politique Senior avec l'arrivée de Joséphine Sénécaut

Axe fort du présent mandat, un poste a été créé au CCAS pour travailler sur la politique senior de la Ville : développement d'activités de prévention, redynamisation des salles Lameyse et Herteler, mobilité des seniors, autant de sujets sur lesquels **Joséphine Sénécaut** devra s'atteler à proposer de nouvelles actions aux Leersois.

Elle travaille pour la Ville de Leers depuis 2009, d'abord au service Jeunesse puis au service des Écoles. Elle connaît déjà bien le territoire et certains acteurs, et doit maintenant se familiariser à son nouveau poste. Joséphine est aussi en charge, dans le cadre de ses missions, de proposer de nouvelles activités aux Résidents des Quatre vents, en complément de ce qui existe déjà.



De nouvelles activités seront proposées aux résidents des Quatre vents.

Plan d'alerte GRAND FROID



La Ville de Leers vous informe que conformément au décret n° 2004-926 du 1^{er} septembre 2004, des dispositions sont prises pour la mise en œuvre du plan d'alerte et d'urgence départementale en cas de risques exceptionnels. Ainsi, il est rappelé qu'un registre nominatif est ouvert en mairie pour y inscrire les personnes vulnérables âgées de 65 ans et plus, ainsi que les personnes en situation de handicap. L'inscription sur ce registre est fortement conseillée lors d'épisodes de chaleur, mais également en période hivernale en prévision de grand froid ou encore en cas de pandémie. Pour tout renseignement et inscription, veuillez contacter le CCAS en mairie de Leers au 03 20 200 605.

Le CCAS continue de s'adapter pour maintenir ses actions

Le nouveau confinement, la restriction des mesures dans les structures pour personnes âgées, ne découragent pas les administrateurs et les équipes qui ont à cœur de proposer le meilleur aux Leersois.



Le banquet de Noël 2019 à la résidence des Cygnes.

Avec le Comité d'entraide Leersois, le CCAS a travaillé au maintien de la fête de Noël en remplaçant la séance de cinéma et le traditionnel colis par des chèques cadeaux et des places de cinéma valables 6 mois afin d'adoucir les fêtes de fin d'année.

Noël sera également fêté dans les résidences pour personnes âgées :

Comment se passent les visites des proches des résidents ?

Les résidents en ÉHPAD et en résidence autonomie ne peuvent plus recevoir leurs proches dans leur appartement. Aussi, des solutions ont été trouvées ou remises en place.

Des espaces dédiés aux visites ont été aménagés dans les deux résidences. Ils permettent de passer un moment avec les siens en toute sécurité.

Les proches des résidents peuvent venir tous les après-midi sans rendez-vous du lundi au samedi, sauf à la résidence des Cygnes : les visites le samedi sont sur rendez-vous.

Afin d'améliorer ces temps indispensables au moral, des masques transparents pourraient bientôt être proposés à l'ÉHPAD pour permettre une meilleure compréhension des résidents malentendants.

- afin de respecter les consignes sanitaires, 3 jours de repas de Noël seront proposés aux résidents des Quatre vents les 16, 17 et 18 décembre.

- à la résidence des Cygnes, Noël sera fêté le 17 décembre.

Cadeaux et douceurs seront au rendez-vous ainsi qu'une surprise quotidienne dans les menus du mois de décembre, à l'instar du calendrier de l'Avent.

Des oreilles attentives sont là pour vous écouter...

Si vous vous sentez seul(e), si la fin d'année est difficile à supporter, décrochez votre téléphone et appelez un des numéros mis en place, avec des professionnels à votre écoute :

Croix Rouge : 0 800 858 858

Les bénévoles sont disponibles du lundi au samedi de 9 h à 19 h et le dimanche de 12 h à 18 h.

Petits frères des pauvres : 0 800 47 47 88
Numéro gratuit, anonyme et confidentiel, tous les jours de 15 h à 20 h.

« Parler de ses peines, c'est déjà se consoler »

Albert Camus

Pour toute question sur la COVID, la crise sanitaire, le confinement... une plateforme officielle est à votre disposition.

information
#CORONAVIRUS

Appelez le
0 800 130 000
(numéro gratuit)




La Ville de Leers va recruter une dizaine de contrats aidés

La Ville de Leers est engagée dans une politique d'insertion de demandeurs d'emploi en partenariat avec Pôle Emploi et la MIE (Maison de l'Initiative et de l'Emploi).

Une dizaine de contrats va être proposée sur des postes d'agents d'entretien et de propreté urbaine à partir de janvier 2021.

Il s'agit de contrat de 20 heures par semaine pour une durée de douze mois, rémunéré au SMIC horaire. Un suivi est effectué tout au long de votre contrat pour vous accompagner dans votre projet professionnel. Vous devez être inscrit à Pôle Emploi et être éligible au contrat PEC (Parcours Emploi Compétence).

Si vous êtes intéressé(e), envoyez votre CV et une lettre de motivation en mairie :

Hôtel de Ville
Service Emploi-Formation
25, rue de Lys - BP 11
59115 LEERS



Le bon parcours pour la bonne personne

Nouvelle distribution de composteurs

36 c'est le nombre de kits de compostage que la Ville de Leers a remis aux Leersois, dans le cadre de sa campagne annuelle sur la réduction des déchets. La distribution s'est échelonnée durant toute la journée du 30 octobre au Centre Technique Municipal en présence de l'adjoint à l'Éco-citoyenneté, Jacques Laumailé. Les conditions sanitaires n'ont pas permis d'organiser cette année la réunion d'information qui se tient habituellement en mairie. L'opération est réalisée en collaboration avec la MEL. Depuis 2011, 268 composteurs ont déjà été distribués pour un coût, à la charge de la Ville, de 18 237 €.



La distribution habituelle en mairie a été délocalisée au Centre Technique Municipal.

L'Espace Info Énergie vous conseille

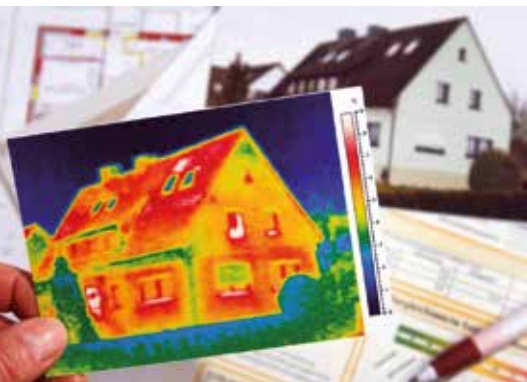
Pensez à vous inscrire aux prochains rendez-vous

Obtenir la photo thermique de votre façade

Dépense de chaleur, ponts thermiques, soucis d'étanchéité... les éventuels problèmes d'isolation de votre maison peuvent être détectés grâce aux caméras thermiques. Les conseillers Info Énergie vous proposent de réaliser un cliché ther-

mique de votre façade. Celui-ci est totalement gratuit et peut constituer la première étape de vos projets de rénovation énergétique. L'image obtenue vous sera donnée et expliquée lors d'un événement programmé au premier semestre 2021.

Si vous êtes intéressés, il vous suffit de remplir le formulaire ci-dessous. Un conseiller passera en fonction des conditions météorologiques (un temps froid, sec et non ensoleillé est nécessaire). Attention cependant, seules les façades accessibles peuvent être prises en photo (pas de clôture, haies...).



Réunions d'informations

Jeudi 4 février à 18 h 30 :

Une nouvelle année commence, des projets de travaux en tête mais quels financements possibles - lecture d'une facture.

Jeudi 25 février à 18 h 30 :

► *Les clés d'une rénovation réussie : isolation, étanchéité à l'air et ventilation.*
 ► *Isoler c'est bien, avec une ventilation c'est mieux. Mécanique ou non, quels avantages, inconvénients? (démonstration via une maquette de ventilation).*

Jeudi 18 mars à 18 h 30 :

Je veux isoler ma maison, quels matériaux? Quelles entreprises? Comment m'y prendre?

Jeudi 8 avril à 18 h 30 :

L'énergie dans le logement : chauffage, eau chaude et énergie renouvelable.

Nom Prénom

Adresse

Code Postal Ville

Tél. Courriel

Signature :

Je souhaite obtenir la photo thermique de ma façade.

Je souhaite participer à la réunion d'information du :

4 février 25 février 18 mars 8 avril

Coupon à retourner en mairie ou à envoyer par mail à contact@ville-leers.fr avant le 15 janvier 2021.

Seuls les premiers inscrits pourront participer aux réunions d'informations (nombre de places limité en fonction de l'évolution de la situation sanitaire).

Côté travaux

Chantier rue de la Papinerie



Les travaux de création d'une piste cyclable et d'une nouvelle voirie, réalisés par la MEL, dans le parc d'activités du Versant Nord-Est sont terminés sur la partie leersoise.

Depuis le carrefour des rues Picavet et Salengro, les trottoirs et la voirie ont été entièrement refaits. La largeur de la route est passée de 9 à 7 mètres pour permettre de chaque côté la création d'une piste cyclable indépendante de la chaussée et sécurisée.

Le chantier se poursuit sur les communes de Lys-lez-Lannoy et Toufflers. La fin des travaux est prévue courant mars.



La rénovation de l'éclairage public se poursuit. En novembre, la Ville a commencé un nouveau chantier. Celui-ci concerne les rues Joseph Leroy, Roger Salengro, de Verdun, du Général de Gaulle ainsi que le chemin le long du cimetière et la rénovation de cinq armoires de commandes.

Coût : 97 000 €

Leers durable : donnez-nous votre avis

PROPRETÉ

Opération *Ville propre* : Êtes-vous prêts à participer à cette opération ?

OUI NON

Fréquence : Mensuelle Trimestrielle Semestrielle

LUTTE CONTRE LE DÉPÔT SAUVAGE

Seriez-vous favorable au changement du circuit entrée / sortie de la déchetterie du Sartel, Rue de Leers à Roubaix ?

OUI NON

Fréquence d'utilisation : Mensuelle Trimestrielle

Pratiquez-vous la déchetterie sur rendez-vous ?

OUI NON

Si Oui, fréquence d'utilisation : Mensuelle Trimestrielle

Connaissez-vous le service Déchets Ménagers Spéciaux (DMS) ?

OUI NON

Si Oui fréquence d'utilisation : Mensuelle Trimestrielle

Pratiquez-vous la Déchetterie Mobile du dimanche ?

OUI NON

Si Oui, fréquence d'utilisation : Mensuelle Trimestrielle

Utilisez-vous les bennes à verre - papier - vêtements ?

OUI NON

Si Oui, fréquence d'utilisation : Mensuelle Trimestrielle

CIVISME

Auriez-vous un souhait ou une idée sur ?

(Exemples)

L'entretien de mon trottoir / le fil d'eau

Le déneigement

La taille de ma haie

Le stationnement

Autres :

VOTRE ANIMAL DE COMPAGNIE

Lors de sa promenade, vous préféreriez disposer de ?

Distributeurs de sachet

Canisettes

Autres :

MOBILIER URBAIN

Quels sont vos souhaits d'amélioration du cadre de vie ?

Poubelles supplémentaires

Bancs supplémentaires

Autres :

BIO BOX

Souhaitez-vous le développement de la Bio Box (compost partagé) ?

OUI NON

Donnez votre avis sur contact@ville-leers.fr, sur la page Facebook de la Ville ou à l'accueil de la mairie via une urne dédiée.

Dimanche 20 décembre ▶ 16 h
Conte musical pour enfants
Laurent Lahaye en chansons
(3-6 ans)

Chante, danse et mime les émotions avec Cali l'éléphant et ses amis.

Psychomotricien et musicien, Laurent Lahaye utilise ses compétences pour aider les petits à reconnaître, nommer, comprendre, canaliser et gérer leurs émotions.



© Editions Eveil & Découvertes.

Drôle et participatif, ce spectacle chantera petits et grands. Vos enfants

découvriront des chansons originales, amusantes et entraînantes pour comprendre les émotions et mieux grandir.

SOUS RÉSERVE

Salle André Kerkhove

Tarifs : 5 € / Pass' Culture : 4 € /

-14 ans : gratuit

Initialement programmé le 6 décembre, ce conte musical pour enfants est reporté au 20 décembre sous réserve des futures décisions gouvernementales liées à la crise sanitaire. En cas d'impossibilité d'accueillir du public, il sera retransmis en direct via la page Facebook de la Ville.

Contribuez à faire de Leers une ville en fête!

La Ville de Leers propose aux habitants de la commune de participer à la magie des fêtes en organisant un concours d'illuminations et un concours de chants ou musiques de Noël



Les deux concours, dont les modalités sont disponibles en mairie, sont gratuits et ouverts à tous.

Inscriptions jusqu'au 28 décembre.

Illuminons Noël

Les participants doivent s'inscrire et décorer l'extérieur de leur habitation : façade, jardin, terrasse ou balcon. Les illuminations devront être visibles de la rue afin de faciliter l'appréciation des Leersois et la réalisation de photos par le service Communication.

Les photos seront publiées sur la page Facebook de la Ville après le 28 décembre et les votes seront reçus du 1^{er} au 10 janvier en mairie ou sur la page Facebook de la Ville.

Enchantons Noël

Les participants doivent réaliser une vidéo en solo, en duo ou en famille en chantant ou jouant d'un instrument et l'envoyer au service communication, avec un bulletin d'inscription, par mail à communication@ville-leers.fr.

Les vidéos seront diffusées au fur et à mesure de la réception et les votes seront reçus du 1^{er} au 10 janvier sur la page Facebook de la Ville.

Du 1^{er} au 10 janvier, n'oubliez pas de voter!

Les résultats seront proclamés à l'issue des votes et après avis du Conseil Municipal des Jeunes

Les gagnants seront récompensés lors de la cérémonie des vœux ou en mairie

si la manifestation ne pouvait se dérouler sous son format habituel.

Règlements et bulletins sont à votre disposition au service Animation de la Ville, sur le site www.ville-leers.fr, ou par mail à animation@ville-leers.fr.

Samedi 9 janvier ▶ De 9h 30 à 13h
Collecte des sapins de Noël



Après les fêtes de Noël, vient le temps... du recyclage des sapins! La Ville de Leers, en partenariat avec la Métropole Européenne de Lille, reconduit son opération de collecte de sapins de Noël en mettant à disposition une benne.

Rue Louise de Bettignies (devant le cimetière La Croix des Bergers)

Lundi 25 janvier ▶ 14h à 19h
Collecte du sang

Organisée par l'association *Don de sang bénévole de Leers*.
Salle Pasteur



Jeudi 28 janvier ▶ 18h 30
Conférence audiovisuelle
Paris, le musée Galliera revient aux origines de la mode

Le musée de la Mode de la Ville de Paris recèle des pièces rares et touchantes et s'est fait « une jolie toilette » depuis sa réouverture! « *Notre collection figure parmi les plus vastes, les plus belles et les mieux préservées au monde* », affirme le directeur du musée Galliera. La vénérable collection réunissant près de cent mille pièces qui sont le reflet des codes de l'habillement et des habitudes vestimentaires, en France, du XVIII^e siècle à nos jours.

L'ensemble doit son caractère « étrange, singulier » aux donations de riches clientes, comme la comtesse



Greffulhe, qui a inspiré Proust pour sa duchesse de Guermantes.

Salle Edgar Deffrenne - Amical-Ciné
 Tarifs : 2,50 € / -14 ans : gratuit

Jusqu'au 31 janvier
Prolongation de l'exposition
Les aînés leersois ont du talent!

J'ai couru le marathon de New-York. J'ai fait plus de 600 000 km à vélo. J'ai travaillé avec des stars... Et oui, les aînés leersois ont des talents cachés! Découvrez en mairie qui se cache derrière ces silhouettes, qui sont ces Leersois d'exception. Une exposition unique en son genre réalisée dans le cadre de la Semaine bleue 2020.



Hall de l'Hôtel de Ville

Jeudi 25 février ▶ 18h 30
Conférence audiovisuelle
Destination Grand Nord
(Saint-Pétersbourg et la Laponie finlandaise)



Samedi 6 février ▶ 20h
Comédie
En pleine Mère

Quoi de mieux qu'une semaine de ski, en famille, pour se ressourcer, se détendre et fêter le nouvel An ensemble? Rien, selon cette mère de famille qui essaie d'être parfaite! Tout est prévu de A à Z, à la virgule près! Elle a pensé à tout pour que ce séjour soit exceptionnel avec ses deux enfants, son mari et... sa mère!

Et quand on est mère et que sa propre « maman chérie » est bien décidée, comme d'habitude, à se mêler de tout... une tempête est imminente voire un vrai raz-de-marée!

Saint-Pétersbourg, la ville la plus septentrionale au monde, est née en 1703 du rêve fou de Pierre le Grand. Son destin hors du commun où chaque lieu et chaque édifice recèle une histoire tragique ou grandiose en fait une ville fascinante et pleine de charme.



La Laponie finlandaise ressemble à nos rêves d'enfant de paradis hivernal. Ses grands espaces enneigés et ses activités sportives multiples en font une destination magique.

Salle Edgar Deffrenne - Amical-Ciné
 Tarifs : 2,50 € / -14 ans : gratuit

ATTENTION!
 Les gestes barrières seront à respecter et vous devez **OBLIGATOIREMENT**, pour tous les spectacles et conférences, vous préinscrire via le numéro dédié : **03 20 20 06 06**

Une comédie drôle et tendre qui nous emmène dans une aventure familiale remplie de péripéties et de rebondissements.

Salle André Kerkhove
 Tarifs : 5 € / Pass' Culture : 4 € / -14 ans : gratuit



GLAM

Annus horribilis

(« année horrible » en latin)

est l'expression utilisée par la reine Elisabeth II pour qualifier l'année 1992, noire en son royaume

Une année 2020 que nous allons quitter, sans regret, elle laissera à toutes et tous un goût amer et de « plus jamais ça... ».

En effet, de nos enfants à nos aînés, nous avons tous été impactés de manière forte, très forte voire trop forte, malheureusement pour certains !

Elle avait pourtant bien commencé, cette année 2020 mais la Covid en a décidé autrement...

Toutes nos actions, réalisations et interactions en ont souffert.

Certains d'entre nous ont été touchés dans leur chair, dans leur emploi et tous dans leur quotidien.

Nous avons, depuis le mois de mars, mis en œuvre des décisions que nous devons appliquer, toujours dans l'urgence nécessaire, mais réfléchie et adaptée.

Nous serons au rendez-vous du redémarrage qui ne se fera pas, nous en sommes persuadés, simplement...

Les commerçants le savent déjà et nous serons vigilants dans l'accompagnement indispensable de nos associations.

Enfin, j'adresse un grand merci à nos personnels soignants, notre personnel municipal, à toutes celles et ceux qui sont mobilisés par la crise et à toutes les personnes qui apportent simplement une aide aux autres.

Un dernier rappel : Il y a encore trop de personnes qui n'appliquent pas les mesures sanitaires. La tentation est grande, en cette période de fêtes, de relâcher notre vigilance ; conjugons moments de convivialité et respect des consignes, c'est faisable et indispensable.

Bonnes fêtes de fin d'année et prenez soin de vous. Nous aurons des jours meilleurs !

Jean-Philippe ANDRIÈS
Tél. : 06 27 36 05 48
glamleers@bbox.fr
www.glamleers.com

VIVRE À LEERS

Au revoir 2020 !

Quelle année ! L'année «20/20» n'a pas su se dépêtrer de la COVID-19. Certains sont fatigués de cette situation ; à la détresse sanitaire, il faudra ajouter la détresse sociale et psychologique.

Sur Leers, **notre équipe a continué son travail** : créer du lien avec nos aînés au quotidien, assurer nos devoirs d'élus.

L'assainissement de la rue de Gibraltar-Gauche est réglé, de nombreuses habitations était « SRF » : Sans Rue Fixe. Après des mois d'odeurs nauséabondes, la Ville a retrouvé le propriétaire de cette voirie : c'est elle ! **Elle entretiendra donc désormais les canalisations bouchées.** Merci à tous les **intermédiaires** et à **Maxime PARENT** qui a suivi ce dossier. **Au Carihem**, nous avons réussi à **faire bouger les choses** en soutenant l'initiative collective des habitants : propreté et tranquillité relative reviennent doucement. **Merci à Préscillia HER.**

Pour la Ville, par contre, **aucune des décisions prises par la majorité n'a fait l'objet d'un consensus** avec l'opposition. Qu'il s'agisse de **sécurité, propreté, de retour à l'école, de la détresse de nombreuses associations et des commerces**, rien ne nous a été proposé en débat. Quant à nos propositions, elles sont restées « lettre morte ».

Cette période **aurait pu être une période de transformations profondes**, nécessaires pour notre commune. Des agents, en partie confinés, auraient eu assez de temps **pour réfléchir à une amélioration globale de leurs missions** et du service public municipal. Notre vision de la crise serait plutôt : **faire de cette contrainte, une opportunité...**

Nous vous souhaitons à toutes et à tous de bonnes fêtes de fin d'année et que l'année à venir soit pour vous synonyme de réussite et de SANTÉ !

Enfin, un petit mot d'ordre : « j'achète dans ma zone » !

Jérémy ROTSAERT
Tél. : 06 87 12 03 22
jeremy@vivrealleers.fr
https://www.vivrealleers.fr/

VITALISER LEERS

À l'heure de la parution de ce numéro, le texte ne nous ayant pas été remis, nous sommes dans l'impossibilité de vous le communiquer.

Mathieu JOHNSTON
Tél. : 06 15 41 04 94
mathieu.johnston@vitaliserleers.fr
www.vitaliserleers.fr

Naissances, mariages et décès

Août 2020

Ils ont souri à la vie

Hugo Gonçalves Tarrío da Cruz,
le samedi 29

Septembre 2020

Ils ont souri à la vie

Charlie Houzet, le mardi 1^{er}
Mila Halucha, le mardi 1^{er}
Soline Demeulenaere, le samedi 12
Axel Chevalier, le samedi 19
Sacha Chhour Lysik, le dimanche 20
Khemissi Laater, le mercredi 30

Ils nous ont quittés

Jeanne Bloyaert veuve Wagon, le mardi 29
Anne-Marie Briez veuve Parain,
le mercredi 30

Octobre 2020

Ils ont souri à la vie

Ismaël Benamer, le samedi 10
Maloée Cattez, le lundi 12
Héloïse Herbaux, le mercredi 14
Louis Chappotteau, le vendredi 16
Eva Lorez, le mercredi 21

Is se sont unis

Clément Lesur et Adèle Vanderrusten,
le samedi 17

Ils nous ont quittés

Huguette Vanhullebuch veuve Dupont,
le vendredi 2
Francis Hayart, le mercredi 7
Christiane Decubber, le mercredi 7
Giovanna Manganello épouse Meli,
le lundi 19
Jacques Deschamps, le mercredi 21
Maurice Deneyer, le samedi 24
Irène Kuznik, le samedi 24
Paulette Carolus veuve Prudhomme,

le dimanche 25
Simonne Allart veuve Robiolle,
le vendredi 30
Michèle Thery épouse Courtecuisse,
le samedi 31

Novembre 2020

Ils ont souri à la vie

Hugo Medez, le mercredi 4
Louise Devos, le lundi 23
Philippine Rogier, le mercredi 25
Eden Chauvet, le vendredi 27
Éléna Dorez, le dimanche 29

Ils se sont unis

Robin Fermont et Sylvie T'jollÿn,
le mercredi 4

Ils nous ont quittés

Giovanni Gaeta, le dimanche 1^{er}
Gérard Priem, le mardi 3
Albert Stellian, le mercredi 4
Marie-Madeleine Lemire épouse Herbaux,
le jeudi 5
Yvette Sagan épouse Cicchini, le jeudi 5
Marc Buyck, le samedi 7
Marie Mattu veuve Stellian, le mercredi 11
Thérèse Martin épouse Dufour,
le mardi 17
Monique Vilcot divorcée Way, le mardi 17
Wladislawa (prénomé « Valentine »)
Lubimoff veuve Carlier, le mardi 17
Odette Sadaune veuve De Moor,
le vendredi 20
Michelle Prez épouse Huyghe,
le dimanche 22
Robert Decock, le lundi 23
Réjane Simoens veuve Hostens, le jeudi 26
Yves Dupilet, le vendredi 27

Les déclarations de naissances et de décès se font au service Affaires Générales,
aux horaires d'ouverture de la mairie.

Inscriptions à la cérémonie des Couples jubilaires

**Du 2 janvier au 31 mars 2021
au service Animation
à l'Hôtel de Ville**

Du mardi au vendredi de 8 h 30 à 12 h
et de 13 h 30 à 17 h, le samedi de 8 h
à 12 h (Se munir du livret de famille)

**Noces d'Or (50 ans)
Noces de Diamant (60 ans)
Noces de Platine (65 ans)**

**La cérémonie se
déroulera le Samedi
29 Mai 2021 à 18h**

Salle polyvalente, rue Pasteur

Don du Sang Collectes 2021

Salle polyvalente, rue Pasteur

Lundi 25 Janvier 14h - 19h

Lundi 22 Mars 14h - 19h

Lundi 31 Mai 14h - 19h

Samedi 31 Juillet 8h - 12h

Lundi 27 Septembre 14h - 19h

Lundi 6 Décembre 14h - 19h

Pour plus d'informations

**Association pour le Don
de Sang Bénévole de Leers**

Agnès Déprez

**Tél. : 03 20 80 56 37 - 06 86 93 67 03
deprez.roland@numericable.fr**

Entretien des trottoirs et fils d'eau

Les riverains doivent assurer le déblayage du trottoir (feuilles mortes, neige, verglas) devant leur habitation, afin d'assurer le passage continu des piétons. En cas de verglas, ils sont tenus de répandre tout produit propre à faciliter le passage (sel). À défaut, en cas d'accident, ils peuvent être tenus responsables.



Dépistage COVID au Centre de soins

C'est nouveau, le Centre de soins infirmiers peut réaliser un test de dépistage COVID pour tous les Leersois, sur présentation de la carte vitale.

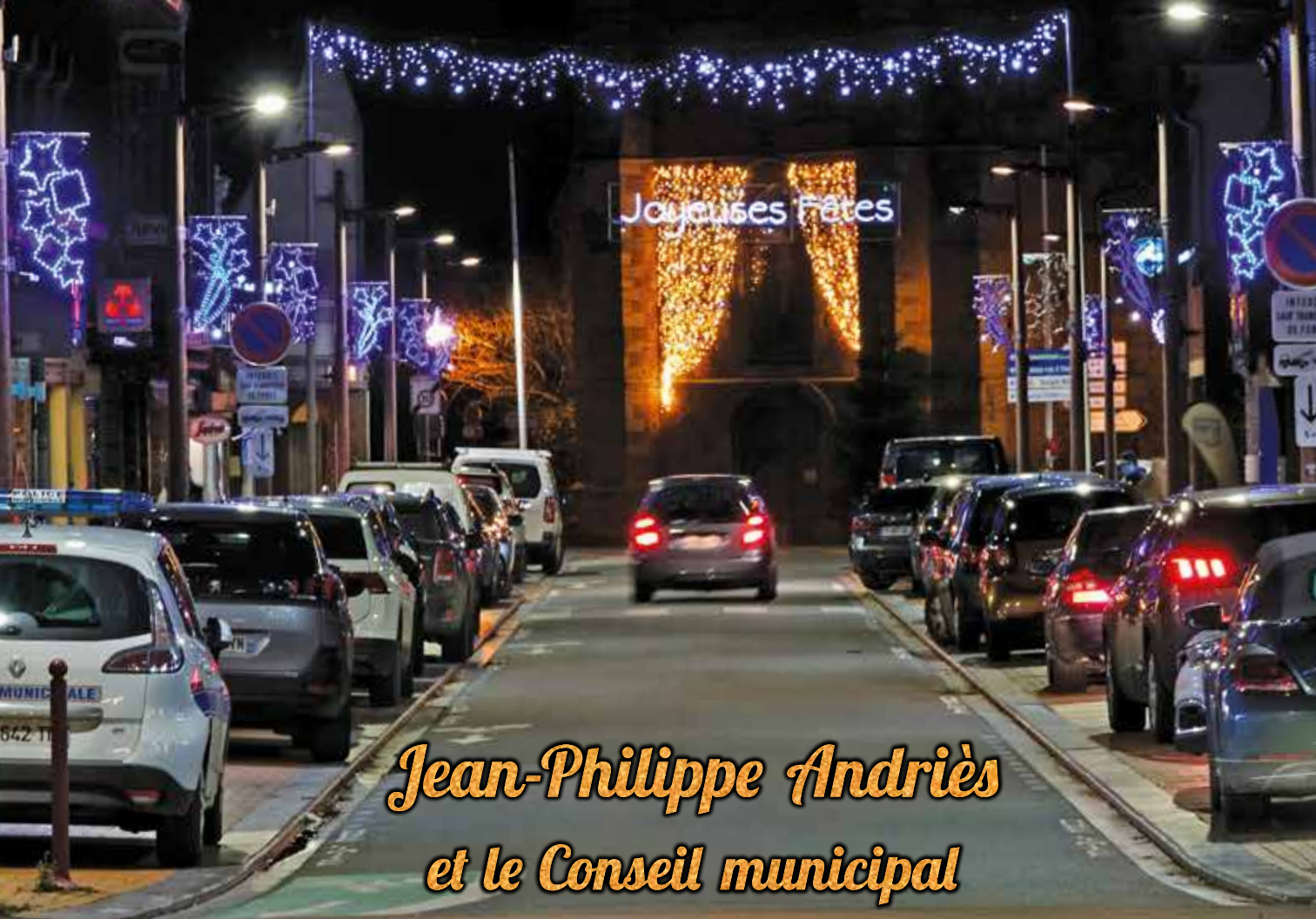
Les tests PCR et antigéniques seront réalisés par une infirmière sur rendez-vous à prendre au 03 20 75 73 26.

**Du lundi au vendredi
de 7 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h.**

Le samedi de 7 h 30 à 12 h.

Centre de soins infirmiers
9 bis rue du Général de Gaulle à Leers

Joyeuses Fêtes



*Jean-Philippe Andriès
et le Conseil municipal
vous présentent leurs*

Meilleurs Vœux 2021